

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
24 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le six décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
12 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 2
- Absents : 4
- Votants : 25

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS:** M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUE, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, Mme CASAREGGIO, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR:** M. RUBIANO à M. DAHIREL, Mme JEFFROY à Mme LE NORMAND-BERNIER.

**ETAIENT ABSENTS :** M. KERYHUEL, Mme PILLET, Mme GIANNI, M. FLATRES.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

**N°2023 - 20 : Admission en non-valeur 2023 – Budget Ville**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le comptable public n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits divers.

Le comptable demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces sommes non recouvrées pour un montant de 278.76 €.

Vu l'avis du Bureau municipal du 20 novembre 2023,

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 27 novembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'INSCRIRE les admissions des produits en non-valeur précitées au budget principal Ville (REF/22200),
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.**



LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme**

**LARMOR-PLAGE, le 7 décembre 2023**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**